



L'Alliance du Trèfle

Déclaration liminaire au CTM de septembre 2014

25 septembre 2014

Madame la Secrétaire générale,

Les personnels de l'ONF sont en ce moment-même dans la rue.

Nous ne pouvons le passer sous silence. Ce sera le seul sujet de notre intervention liminaire.

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

Menace sur les emplois de la filière bois

Alors que la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt va être publiée très prochainement, force est de constater que nos collègues de Bercy n'ont pas la connaissance des fragiles équilibres qui permettent le développement de la filière bois française.

Ce sont près de 400 000 emplois dont l'avenir dépend de la consolidation d'une politique forestière nationale dynamique.

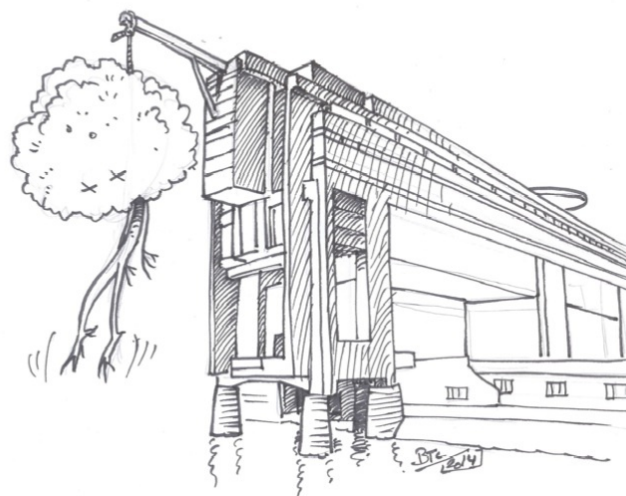
Pour que cette filière fonctionne, il faut de la matière première. **C'est l'ONF qui met sur le marché 40% des besoins de la filière avale alors que cet établissement ne gère que 25% du territoire forestier national !**

La politique forestière publique est définie dans le code forestier sous le terme de régime forestier qui impose aux collectivités la gestion de leur forêt par l'ONF. C'est grâce à ce service public national que les productions de bois des forêts des collectivités sont mieux valorisées à la fois pour les collectivités propriétaires mais également en terme de classification des produits pour les entreprises.

Un emploi à l'ONF assure du travail pour 20 emplois dans la filière.

Des "économies" aux lourdes conséquences prévisibles

Le projet de budget, sous le couvert d'une économie de 50 millions d'euros, a remis en cause ce fragile équilibre. Vouloir transférer aux seules 11400 communes forestières la charge de ces 50 millions d'euros c'est **multiplier par 7 la taxe à l'hectare géré**, désorganiser le marché du bois national (**deuxième poste de déficit du commerce extérieur** après le pétrole) et mettre en péril les emplois à l'ONF et notamment ceux des 3000 ouvriers forestiers.



Le contrat d'Objectif et de Performance de l'ONF remis en cause dans un contexte d'extrême fragilité.

Une fois de plus, c'est l'ONF et ses personnels qui vont devoir assumer le désengagement de l'Etat en prenant à leur charge une première échéance de 20 millions d'euros, les communes forestières ayant obtenu un moratoire jusqu'en 2015. De plus le Contrat d'Objectif et de Performance qui garantissait une stabilité jusqu'en 2017, est remis en cause avec toutes les incertitudes que cela comporte. Les conclusions du récent Audit Socio-organisationnel et le travail mené par les partenaires sociaux ont mis en évidence **la nécessité de stabiliser l'organisation et d'arrêter les réformes à l'ONF** qui sont engagées depuis 1986 !

Un éclatement de la politique forestière nationale

Les communes forestières, dont certaines souhaitaient déjà une remise en cause du régime forestier et de la gestion par l'ONF, sont renforcées dans ce sens, alors qu'une telle évolution se traduira inévitablement par un éclatement de la politique forestière nationale et la diminution de l'activité notamment économique et des emplois en amont et en aval de la filière.

C'est pourquoi les personnels de l'ONF, malgré le centième discours d'apaisement, se sentent trahis et n'ont plus confiance dans la parole de l'Etat, ils sont aujourd'hui dans la rue pour faire entendre leur souffrance aux administrateurs du conseil d'administration réunis ce jour. 2014 est la date du 50ème anniversaire de la loi PISANI qui a créé l'ONF, il ne faudrait pas que 2015 soit l'année de son enterrement !

